



Procès-verbal
Le vendredi 30 novembre 2001 - n° 64

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, fait une déclaration concernant la Déclaration nationale sur l'action bénévole.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dépose :

Le texte de sa déclaration.

(Dépôt n° 782-20011130)

M. Sirros (Laurier-Dorion) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Rochon, ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des lésions professionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 783-20011130)

30 novembre 2001

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001.

(Dépôt n° 784-20011130)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 785-20011130)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du Tribunal administratif du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 786-20011130)

M. Julien, ministre du Revenu, dépose :

La convention de performance et d'imputabilité du Centre de perception fiscale du ministère du Revenu.

(Dépôt n° 787-20011130)

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 788-20011130)

30 novembre 2001

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 789-20011130)

Dépôts de rapports de commissions

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 29 novembre 2001, a tenu des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi :

n° 46 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement

(Dépôt n° 790-20011130)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 28 et 29 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 44 Loi modifiant la Loi sur les parcs – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 791-20011130)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 29 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 58 Loi modifiant la Loi visant la préservation des ressources en eau – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 792-20011130)

Dépôts de pétitions

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 256 citoyens et citoyennes du comté de Brome-Missisquoi, concernant la protection des enfants sur la route 243 entre Springhill et Bailey.

(Dépôt n° 793-20011130)

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 204 citoyens et citoyennes, concernant une ligne d'écoute pour les personnes vivant des troubles anxieux.

(Dépôt n° 794-20011130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À 11 h 22, M. le Président suspend les travaux de l'Assemblée.

Les travaux reprennent à 11 h 31.

Motions sans préavis

Mme Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose :

30 novembre 2001

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes handicapées.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux ;

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de discuter du contenu du 8^e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

30 novembre 2001

M. Pinard, vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de mise aux voix immédiate présentée à la séance du 29 novembre 2001 par Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, dans le cadre du débat sur l'étude du principe du projet de loi 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes

publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Il souligne que cette motion doit être utilisée avec modération et uniquement dans les cas extrêmes puisqu'elle constitue une atteinte au droit de parole des députés. Il signale également que les dispositions de l'article 203 des Règles de procédure viennent clairement préciser que le Président peut d'office rejeter une telle motion s'il estime que le débat sur une motion de fond plus particulièrement ne s'est pas indûment prolongé ou que les droits des députés seraient lésés.

Pour ces motifs, il déclare la motion irrecevable.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 novembre 2001, sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 12 h 53, à la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

30 novembre 2001

La séance reprend à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 122 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 122 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

À 16 h 03, sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 décembre, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU